

Monsieur Hervé Lecomte Demande d'Autorisation pour 73 400 places de volailles

Résumé non technique de l'étude d'impact

1. LE CONTEXTE

Monsieur Hervé Lecomte exploite, depuis 2013, un atelier de volailles de chair de 1279 m² utiles ainsi que 76 ha 95 de cultures de vente.

Afin de développer le revenu, le projet consiste à construire un poulailler supplémentaire de 1934 m² utiles et un hangar de stockage de paille de 480 m².

2. LE SITE

Le site d'élevage est situé au lieu dit « Le petit Bois » sur la commune de La Fontenelle. Il est implanté le long de la D23, à 2.8 km à l'Ouest de La Fontenelle.

La capacité maximale du site en présence simultanée sera de 73 900 places de poulets de chair ou 24 740 dindes. Ce seuil est supérieur au seuil de l'Autorisation. (Rubriques 2111 et 3660)

Plan de situation



3. MILIEU NATUREL ET ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

Sols

Les sols rencontrés sur l'exploitation sont des limons, et limons argileux sur argile. Les sols de l'exploitation ont fait l'objet de sondages à la tarière et d'une caractérisation agro-pédologique d'aptitude à l'épandage. Ils présentent globalement des profondeurs satisfaisantes et une bonne capacité de rétention. Tous ont été drainés.

Plan d'épandage

Le plan d'épandage se compose de 76 ha 10 exploités en propre et de 121 ha 64 de surface mise à disposition par deux prêteurs de terre.

SAU en propre + prêteurs	SPE 50 mètres des tiers Fumier de volailles
197 ha 74	174 ha 06

Zone vulnérable

La commune de La Fontenelle et les parcelles d'épandage sont situées en Zone vulnérable (Zone B).

Zone de répartition des eaux

La commune de La Fontenelle fait partie de la Zone de Répartition du Cénomaniens. L'eau utilisée pour le projet est l'eau du réseau public, il n'y a pas de prélèvements d'eau.

Périmètres de Captage

Les captages les plus proches sont

Le Forage de La Fontenelle, dit « la queue aux ânes ». Il a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique avec mise en place d'un périmètre de protection immédiat et rapproché le et éloigné le 23 septembre 1999.

Le Forage du Bourg, au Gault du Perche. Ce forage ancien a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique avec mise en place d'un périmètre de protection immédiat et d'une « zone de vigilance » de 500 mètres autour du bourg le 1^{er} février 2005.

Les Forages de Boursay

Les forages de « La Gaudinerie » et « La petite Barauderie » ont fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique avec mise en place d'un périmètre de protection immédiat, rapproché et éloigné le 21 janvier 2013.

Le site et les parcelles d'épandage du projet ne sont pas concernés par ces périmètres

Récapitulatif des ZNIEFFs et Zonages Natura 2000 et distance au site

	Distance au site du Petit Bois	Distance aux parcelles d'épandage
ZNIEFF1. AULNAIE – FRESNAIE DU BOIS DES AUBRYS Identifiant national : 240030453	8.9 km au Nord-Ouest	7.9 km au Nord-Ouest de l'îlot 11
ZNIEFF 1 – PRAIRIES HUMIDES ET FOURRES DE LA MOTTELIÈRE Identifiant national : 240031160.	5.8 km au Nord-Ouest	5.2 km au Nord-Ouest de l'îlot 11
ZNIEFF 1 – CHENAIE CHARMAIE DES BOIS BESNARDS Identifiant national : 240030361.	8.9 km au Nord-Est	1.3 km mètres au Nord de l'îlot 3 (Contrat d'épandage Florian Léger)
ZNIEFF2. VALLEE DE L'YERRE. Identifiant national : 240003969	6.3 km au Nord-Est	958 mètres au Nord de l'îlot 3 (Contrat d'épandage Florian Léger)
<u>Natura 2000</u> : FR2400551 : Cuesta cénomanienne du Perche d'Eure et Loir	9.1 km au Nord-Ouest	8 km au Nord-Ouest de l'îlot 11

Aucun îlot du plan d'épandage n'est situé sur le périmètre d'une ZNIEFF ou d'une zone Natura 2000. Compte tenu de l'éloignement du site et des parcelles d'épandage, l'activité n'aura pas d'incidence sur ces zonages.

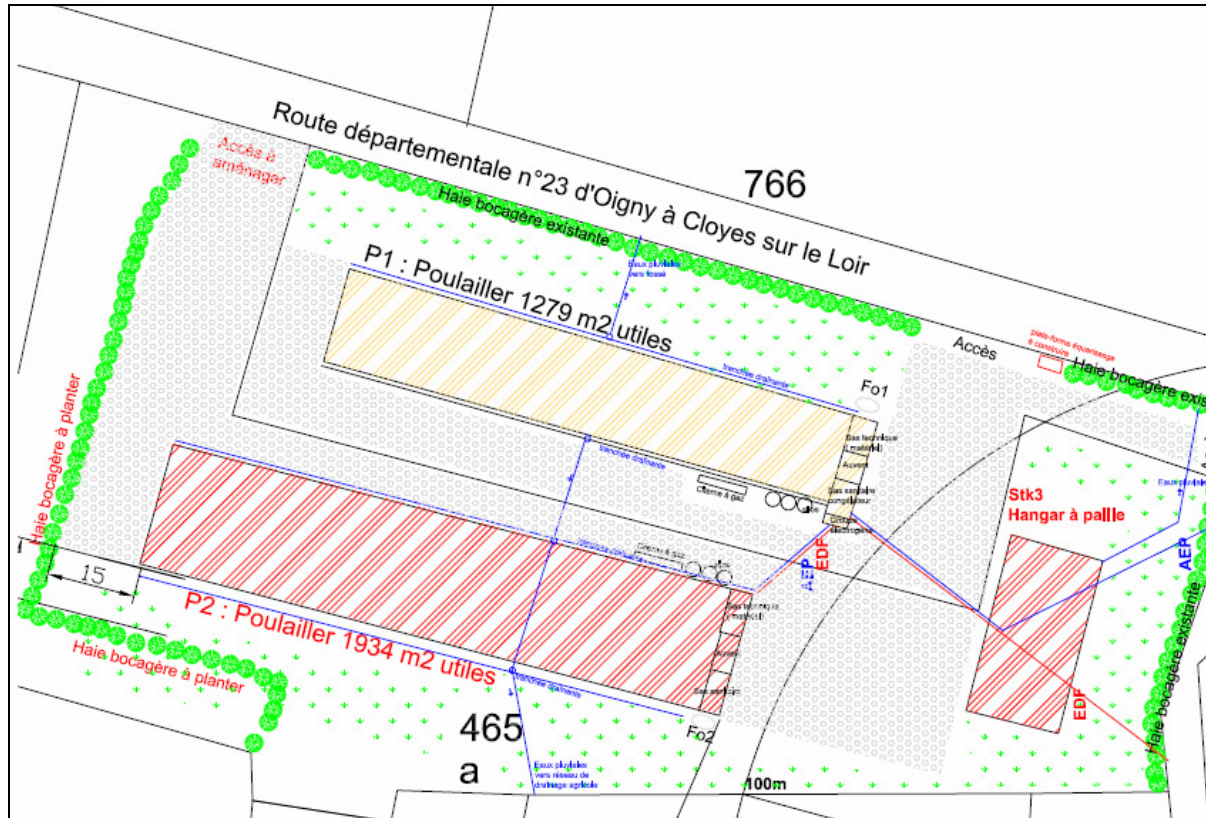
Parc Naturel Régional

Le parc naturel le plus proche est le Parc Naturel du Perche.

4. LE PROJET

Le projet consiste à construire un deuxième poulailler de 1934 m² utiles (2373 m² totaux) et un hangar de stockage de paille de 480 m².

Plan de masse du projet (Parcelle cadastrale C465 de 19 320 m²)



**Capacité des poulaillers et fonctionnement envisagé du site.
Animaux produits annuellement selon deux hypothèses de fonctionnement.**

Nombre d'animaux produits annuellement	P1 (poulailler existant)	P2 (projet)	TOTAL
Surface totale	1360 m ²	2373 m ²	
Surface	1279 m ²	1934 m ²	3213 m²
Nombre de places	29417 poulets standard ou 9848 dindes médium	44482 poulets standard ou 14892 dindes médium	73 900 poulets standard ou 24 740 dindes médium
« Tout poulets standard » 7 bandes	205 919 poulets standard	311 381 poulets standard	517 300 poulets standard (H1)
« Tout dindes » 2.4 bandes	23 635 dindes	35 681 dindes	59 316 dindes (H2)

L'activité sera classée sous la rubrique 3660 « Elevages intensifs ».

Matériaux et intégration paysagère

Le poulailler actuel et celui à construire seront réalisés en panneaux sandwich de couleur verte, avec des menuiseries de couleur ivoire. La couverture sera en fibrociment de couleur naturelle. Un hangar de stockage de paille est également prévu, il sera en tôles vertes avec une couverture en tôle.

Ventilation

La ventilation est de type « ventilation dynamique », c'est-à-dire que la ventilation est assurée par des extracteurs. Le premier poulailler, P1, est ventilé latéralement alors que le deuxième poulailler, P2, fera l'objet d'une ventilation progressive latérale et en pignons.

5. ASSOLEMENT – AGRONOMIE ET BILAN DE FERTILISATION

L'assolement type sur le plan d'épandage global est le suivant :

	Hervé Lecomte	Contrat Florian Léger	Contrat Mimosette Corbin	Total
Blé tendre	37.1	61.74	5.34	104.16
Colza	15.6	22.37	3.29	41.25
Maïs grain	8.3	15.85	0	24.17
Orge d'hiver	11.7	13.05	0	24.76
Prairies naturelles fauchées	3.4	0	0	3.4
Total	76.1	113.01	8.63	197.74

Le bilan global de fertilisation avant engrais est calculé sur l'hypothèse « tout dindes », qui est la plus limitante en phosphore. Il est déficitaire.

Bilan Global de fertilisation sur SAU en propre + prêteur (197 ha 74) (*) **(*) Surface Agricole Utile**

PROJET	ha	Azote (N)	Phosphore (P)	Potasse (K20)
1) Production d'éléments fertilisants par les volailles, hypothèse H2 dindes.		14057	13642	14354
Total production (1)		14057	13642	14354
Exportations par les récoltes		33401	14691	21522
Bilan global de fertilisation avant engrais		-19344	-1049	-7168
Soit par ha de SAU		-97.8	-5.3	-36.2

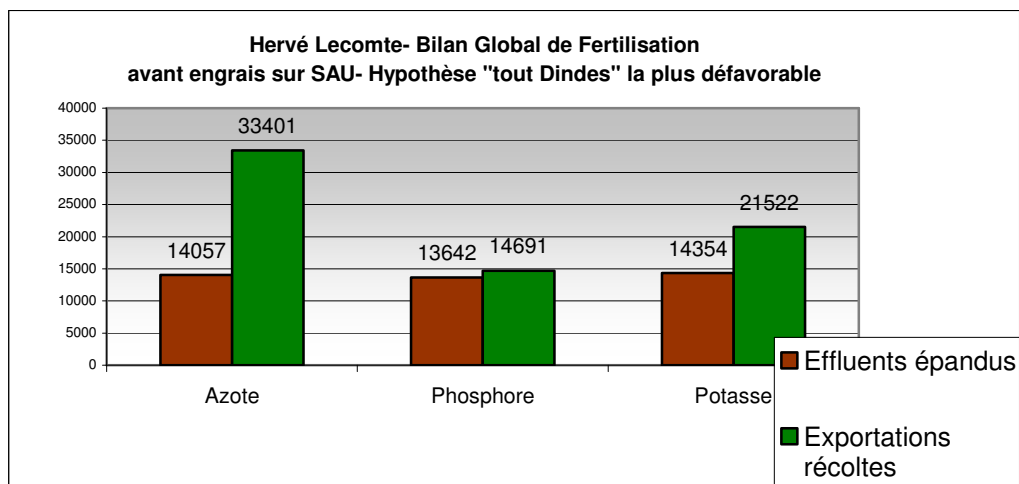


Figure 3.5.

Bilan Global de fertilisation après projet

Pression d'azote directive nitrates

La pression d'azote Directive Nitrates est sera égale à

$$\frac{\text{Azote organique à sur plan d'épandage}}{\text{SAU}} = \frac{14057}{197.74} = 71 \text{ unités d'azote /hectare}$$

Le fumier sera épandu sur maïs grain, colza et céréales à des doses variant entre 3 et 5 tonnes par hectare.

6. Emissions d'ammoniac.

Les émissions d'ammoniac calculées en hypothèse « tout poulets » seront de 10 585 kg par an. L'élevage devra réaliser une Déclaration Annuelle des Emissions, conformément à la directive IED.

7. Energie et réchauffement climatique

Les émissions de gaz à effets de serre de l'élevage, calculés par la méthode Diaterre de l'Ademe, en fonctionnement « Tout poulets » seront de 1528 Tonnes Equivalent CO2.

8. Consommations annuelles d'eau et d'énergie.

Consommations	AVANT PROJET	APRES PROJET
Eau (lavage inclus)	1368 m3	3438 m3
Electricité	34334 KWh	86751 KWh
Propane	15 tonnes	37.8 tonnes
Fioul	9279 litres	12213 litres

9. Bien-être animal

Le projet respectera les normes de bien-être applicables aux poulets de chair définies par l'arrêté ministériel du 28 juin 2010.

10. Récapitulatif des mesures compensatoires et des Meilleures Techniques Disponibles utilisées

11.Capacité technique.

Hervé Lecomte est titulaire d'un BPREA responsable d'exploitation agricole, de la capacité professionnelle d'éleveur de volailles de chair et exploite le premier poulailler P1 depuis 2013.

12.Capacité financière

Le projet sera financé par un prêt bancaire à 1.5% sur 12 ans (15 ans pour la coque du poulailler).

13. Hygiène-sécurité du personnel

L'exploitation n'emploie pas de salarié, sauf lors des opérations de ramassage des volailles, qui impliquent l'intervention d'entreprises extérieures.

Hervé Lecomte, en concertation avec l'entreprise réalisant le ramassage, veillera au respect de la réglementation du Code du travail et à l'accueil du personnel dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Il n'y a pas sur le site de produits polluants ou toxiques ni de risques de chutes. Les numéros d'urgence seront affichés dans le sas. Le personnel intervenant sur le site est formé et porte un équipement approprié.

Le médecin le plus proche et la caserne des pompiers susceptible d'intervenir sur le site sont à Droué à 4.5 km.